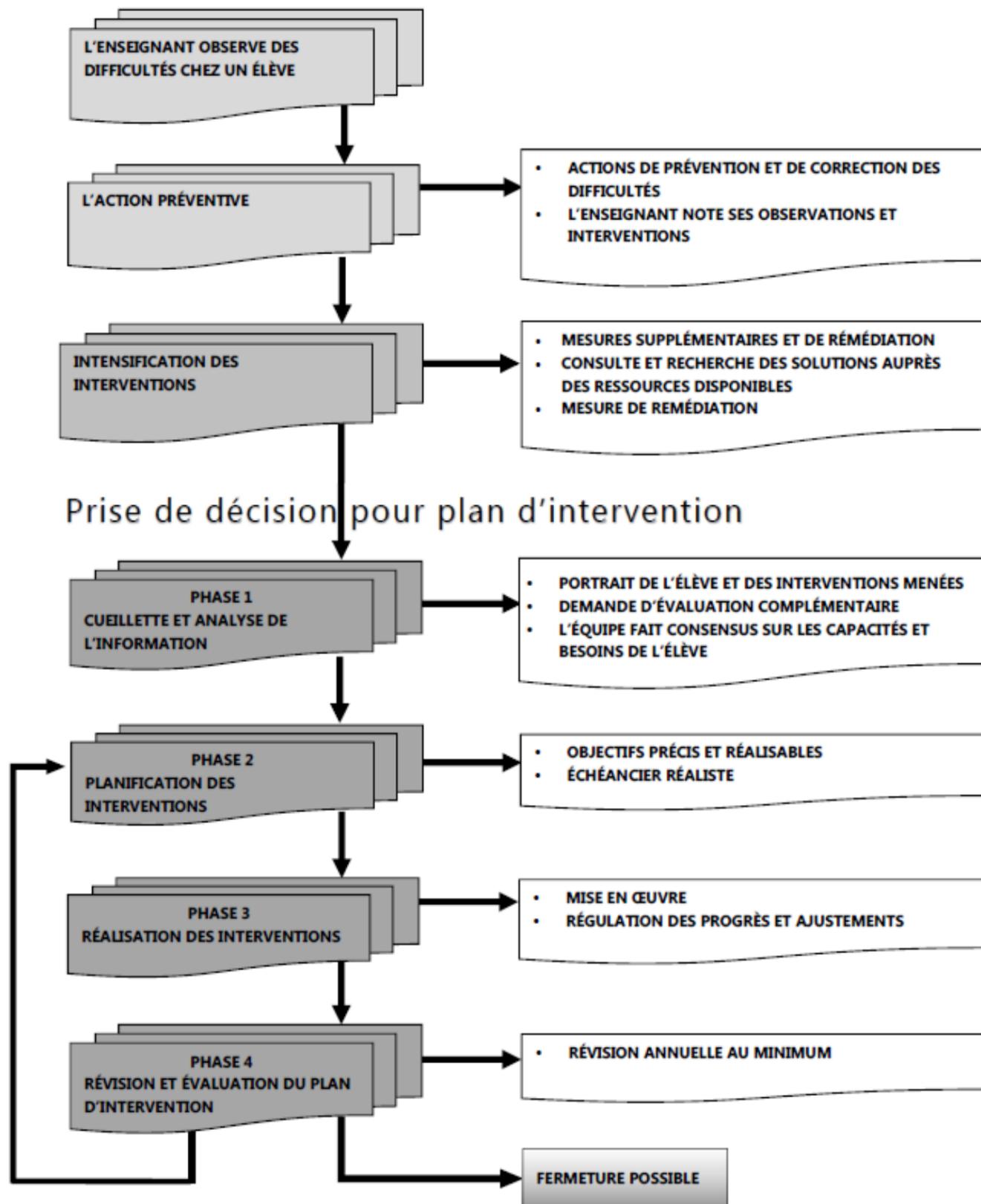


## PHASES DE LA DÉMARCHE D'AIDE, D'ÉLABORATION ET D'ÉVALUATION DES PLANS D'INTERVENTION



## Guide de la démarche d'aide à l'élève à risque, handicapé ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage

La démarche d'aide de l'élève s'inscrit dans un processus dynamique et continu qui place toujours, en toile de fond, l'élève et sa réussite. Ce document propose une synthèse de l'ensemble des composantes de la démarche d'aide, ainsi que les quatre phases du plan d'intervention.

Il importe de souligner que compte tenu de la variété des situations vécues et de leur complexité, le temps requis pour réaliser les différentes étapes de la démarche peut varier selon qu'il s'agit d'un élève à risque ou d'un élève handicapé ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage (HDAA). Par exemple, pour un élève à risque, les premières étapes de la démarche prendront un certain temps, tandis que pour un élève handicapé ou identifié en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage un plan d'intervention est obligatoire.

Il est important de comprendre également que tout élève considéré en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage (DAA) a D'ABORD été à risque. Il n'est donc pas envisageable que le PI soit établi sans que les interventions préventives et les mesures de remédiation aient été faites au préalable.

Services éducatifs jeunes, adaptation scolaire  
Commission scolaire des Rives-du-Saguenay  
Décembre 2017

# La démarche d'aide de l'élève à risque, handicapé ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage (HDAA)

## Interventions préventives et les mesures remédiation auprès de l'élève à risque n'ayant pas encore de plan d'intervention

**La consignation des observations et interventions se fait dans le système ECHO.**

### L'action préventive

L'enseignant est le premier intervenant auprès des élèves et, de ce fait, il doit mener les interventions pédagogiques qui correspondent aux besoins de chaque élève qui lui est confié.

L'enseignant observe que l'élève rencontre des difficultés et met en place les mesures préventives et des interventions différenciées :

- ✓ flexibilité pédagogique;
- ✓ enseignement supplémentaire explicite;
- ✓ renforcement positif;
- ✓ etc...

L'enseignant communique avec les parents pour leur faire part de la situation :

- ✓ discute de la situation;
- ✓ recueille leur perception;
- ✓ etc...

L'enseignant échange avec les autres enseignants ou intervenants qui peuvent être impliqués en service indirect :

- ✓ collègues enseignants;
- ✓ membres des services éducatifs complémentaires.

Oui, on poursuit. ← L'élève répond-il aux interventions différenciées ? → Non, on intensifie.

**La consignation peut se faire dans le système ECHO ou le système FORMEL (sommaire des interventions professionnelles).**

### L'intensification des interventions et mesures de remédiation (Une remédiation doit être d'une période significative (de 3 à 6 mois))

Seul ou en collaboration avec d'autres intervenants, l'enseignant met en place des mesures de remédiation liées aux besoins de l'élève :

- ✓ système de renforcement positif;
- ✓ enseignement supplémentaire ciblé et plus fréquent;
- ✓ etc...

Les services d'appui disponibles dans l'école peuvent être accessibles à l'élève ou à l'enseignant.

L'enseignant sollicite la collaboration accrue des parents.

Oui, on poursuit. ← L'élève répond-il aux mesures de remédiation? → Non, on envisage un PI.

### La prise de décisions

Un plan d'intervention est nécessaire pour un élève à risque lorsque sa situation nécessite :

- ✓ une mobilisation accrue et concertée des intervenants;
- ✓ la mise en place de ressources spécialisées, des adaptations pédagogiques;
- ✓ des prises de décisions qui auront une **INCIDENCE** sur son parcours scolaire.

Non, on poursuit. ← L'une des conditions est-elle présente? → Oui, on débute un PI.

## Le plan d'intervention ; une planification d'actions coordonnées

### PHASE 1

**La consignation se fait à l'aide du portrait synthèse dans le système FORMEL.**

### Collecte et analyse de l'information (Lorsque l'on convient que les moyens habituels ne suffisent plus)

L'enseignant et les intervenants collaborent à la rédaction du portrait synthèse de l'élève :

- ✓ mettent en commun l'information;
- ✓ mettent en lumière les forces et difficultés de l'élève;
- ✓ font émerger les **CAPACITÉS** et les **BESOINS** de l'élève.

\*Au besoin, des évaluations complémentaires sont demandées et réalisées par les professionnels des services complémentaires.

### PHASE 2

**La consignation du plan d'intervention se fait dans le système FORMEL.**

### La planification des interventions

Il importe que tous les acteurs, y compris l'élève, à moins qu'il en soit incapable, participent à la planification des interventions. Aussi, l'école devra prendre soin de faciliter cette préparation en communiquant avec le parent quelques jours avant et en rencontrant l'élève pour s'assurer de sa compréhension de la démarche.

Miser sur les capacités et besoins : on doit s'appuyer sur l'évaluation des besoins prioritaires de l'élève en utilisant ses capacités comme levier.

Des objectifs précis et réalisables : concis, compréhensibles par les parents et l'élève, susceptibles d'être réalisés (pas plus de 3) et vérifiables.

Une échéance réaliste : se laisser suffisamment de temps pour les atteindre en se donnant des modalités de régulation et d'ajustement.

### PHASE 3

### Réalisation des interventions

La communication : la direction d'école s'assure que toutes les personnes concernées sont au courant des décisions prises et des actions à prendre.

La mise en œuvre : les responsables désignés lors de la planification mettent en œuvre les moyens et les actions prévues.

Régulation des progrès : mise en place des mécanismes de suivi permettant de faire état des progrès de l'élève.

Les ajustements : des ajustements peuvent être apportés sans nécessiter pour autant une rencontre formelle. Il est toutefois important d'en aviser les principaux partenaires, notamment les parents.

### PHASE 4

### Révision et évaluation du plan d'intervention

Pour faire suite aux interventions réalisées, tout en respectant le calendrier et les mandats proposés, une révision du plan d'intervention doit être effectuée. Il s'agit ici de jeter un regard nouveau sur la situation de l'élève à la lumière des objectifs atteints ou non. Il est alors possible de procéder à certaines modifications ou ajustements, ou encore prévoir l'arrêt des mesures d'aide.

- ✓ Est-ce que le plan a été appliqué dans l'ensemble?
- ✓ Est-ce que les interventions ont permis à l'élève de progresser suffisamment?
- ✓ Est-ce que des ajustements doivent être apportés au plan d'intervention?

Selon les réponses aux questions précédentes, l'équipe décide de la suite à donner au plan d'intervention.